



Extrait du Le Journal des Alternatives

<http://journal.alternatives.ca/spip.php?article8260>

Montréal, une authentique ville sanctuaire ?

- Journal des Alternatives - Journal des Alternatives - 01.2017 - Journal des Alternatives. Vol.8 - No.03, mars 2017 -



Date de mise en ligne : mercredi 1er mars 2017

Copyright © Le Journal des Alternatives - Tous droits réservés

Par un vote unanime le 20 février dernier, le conseil de ville a octroyé à Montréal le statut de ville sanctuaire. Initiée notamment par une lettre ouverte d'Alternatives au quotidien [Le Devoir](#), le débat s'est rapidement imposé et la pression publique fut telle que le maire Denis Coderre n'a pu se limiter à une simple expression de sympathie au concept de ville sanctuaire (ou refuge). Mais si Montréal s'est dite ouverte à offrir des services à tous et toutes, si la Ville s'est permis de sommer Ottawa et Québec d'en faire davantage pour les réfugiés notamment au niveau de la santé et de l'éducation, est-elle devenue une authentique ville sanctuaire pour autant ?

Le statut de ville sanctuaire, tel qu'il s'est déployé au courant des dernières années à travers l'Amérique du nord, octroi une protection aux immigrants et aux réfugiés sans papiers, soit le droit d'accéder aux services municipaux sans crainte d'être dénoncé ou déporté. C'est ce qui a été adopté dans 37 villes américaines, dont New York, Chicago, Los Angeles et Boston, et 4 villes canadiennes soit Toronto, Hamilton Vancouver et London. L'aspect crucial de ce statut est l'indication donnée, clairement et nommément, aux services policiers municipaux de ne point dénoncer les sans-papiers aux services frontaliers ou d'immigration. C'est ce que l'on appelle à travers l'Amérique du nord la politique du "don't ask, don't tell".

Or, dans le cas de Montréal, c'est précisément là où le bat blesse. La déclaration adoptée au conseil de ville renvoie au bureau de sécurité de Montréal - sans en préciser les délais - le soin d'étudier les modalités d'une telle politique et de proposer les façons de l'appliquer. Présentement, en l'absence d'une réglementation encadrant le travail des policiers sur cette question, le statut de sanctuaire de la ville de Montréal reste plutôt symbolique. C'est une déclaration d'intention louable, certes, mais qui ne permet pas d'affirmer véritablement que les sans papier sont aussi sans peur. Ce premier pas doit être suivi par d'autres, plus substantiels, si l'objectif de protéger les sans-papiers doit être atteint.

Que faire ?

Premièrement, il faut profiter de l'ouverture créée par cette déclaration pour accentuer la sensibilisation du public aux problèmes vécus par les sans-statuts. Notamment leur vulnérabilité surtout dans un contexte où la répression est grandissante aux États Unis suite aux politiques xénophobes et islamophobes du Président Trump.

Deuxièmement, une pression accrue devrait être portée sur l'administration municipale pour que le dit rapport du Bureau de sécurité soit rédigé et remis d'urgence au conseil municipal. Tant et aussi longtemps qu'une réelle politique de non-dénonciation ne sera officiellement adoptée, le statut de Montréal ville sanctuaire restera incomplet.

Le mouvement des villes sanctuaires est l'un des remparts les plus importants à la montée de l'intolérance et du racisme. Aux États Unis, ces villes rebelles ralentissent ou sabotent carrément les décrets anti-immigration promulgués par l'administration Trump. Partout elles créent un espace propice à l'essor des mouvements de résistance.

À nous de faire en sorte que Montréal assume le rôle qui doit être le sien dans cette lutte continentale.